

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23/05/2024

Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de mai à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sophie CANTALOUBE à Viviane RAMONDENC, Gérard DRESSAYRE à Claude CHIBAUDEL, Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Eric HOULES à Franck COUDERC, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES, Jean-Claude TOUREL à Xavier PUECH, Patrice VIALA à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

Absents : Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240529_080

Objet : Mise à disposition des locaux de la MSP de Belmont-sur-Rance dans le cadre du dispositif DALIA

Madame la Présidente explique au Conseil Communautaire que de nombreux territoires sont marqués par deux problématiques :

- L'augmentation des patients atteints de maladies chroniques,
- La difficulté d'accès aux consultations médicales.

Dans ce contexte, et à la demande des professionnels de santé du territoire, le dispositif DALIA (Dispositif Ambulatoire Libéral Innovant d'Accès aux soins) permettrait d'apporter une solution souple et agile, avec une mise en œuvre simple, rapide et faiblement consommatrice de ressources médicales. L'économie de ces ressources est basée sur une équipe flexible de médecins, qui intervient sur des vacations programmées à l'avance, et une équipe stable composée d'assistants médicaux et d'infirmiers (IPA, ASALEE, IDEL). Cette organisation permet un suivi régulier et programmé des patients en ALD (affection longue durée).

Ce dispositif, créé initialement par le Dr Bayart sur le territoire de la CPTS Centre Tarn, serait adapté pour répondre aux enjeux suivants :

- Offrir une réponse mutualisée plus rapide et plus efficace aux demandes de prise en charge des soins programmés,
- Assurer une prise en charge, notamment pour le soin programmé des patients en ALD sans médecin traitant,
- Economiser la ressource médicale,
- Favoriser l'exercice coordonné,
- Diminuer l'inégalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Ce projet consiste à mettre en œuvre, sur le territoire de la CPTS du Sud Aveyron, le dispositif DALIA. Il sera situé dans les locaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnel de Belmont-sur-Rance.

Le projet est basé sur le volontariat des médecins du territoire mettant à disposition des créneaux de consultation et sur le volontariat des ressources médicales complémentaires (médecins hors territoire, médecins retraités, étudiants SASPAS).

Ce projet intègre une prise en charge des patients via de la téléconsultation assistée et/ou potentiellement de la démultiplication de site.

Le public cible sont les patients en Affectation Longue Durée (ALD) sans médecin traitant.

Les objectifs sont :

- Améliorer les délais et la qualité de prise en charge des patients en ALD,
- Redonner du temps médical,
- Valoriser l'exercice coordonné et les nouvelles pratiques,
- Eviter les recours aux services d'urgence,
- Attirer de nouveaux médecins,
- Eviter le renoncement aux soins.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire, la possibilité de mettre à disposition les locaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance. Cela concernerait les deux bureaux de médecin, la salle de téléconsultation et la salle d'urgence, mais également les parties communes (entrée, salle d'attente, toilettes, etc. ...).

Après estimation, cette mise à disposition coûterait approximativement 23 000 € à la Communauté de Communes (loyer et charges).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition des locaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance au profit du dispositif DALIA et ce, le temps nécessaire au projet,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.